



Succession de ma mere decedee

Par **Sylvain 12**, le **01/04/2019** à **15:18**

Bonjour ma mère avait achete le 8 juin 1975 avec son premier mari un terrain {95640 francs de prêt immobilier} sur laquelle ils ont contruit une maison evalue a ce jour 70000 euros. Ma mère a divorcé le 21 juin 1978, le partage de la maison n'a jamais ete effectué entre les deux partis, les enfants de ce monsieur decede en 2017 nous demandent en ma qualité d'héritier de rachater la part de ma mère decede sur le bien immobilier qui est ramenee a 1,5/25 du bien soit environ 2800euros (vu que le monsieur a paye les 22/25 du bien enfin il me proposent de me racheter ma part a leuro symbolique hors je ne souhaite pas vendre ma part a leuro symbolique question yaura til des frais d actes et de succession? Le cacul de partage est il bon puis je reclamer plus? Deja 1.5/25 de 70000 euro cest 4200 euros non ? Merci a vous et bonne journée (ps les enfants du monsieur nous menacent de payer les dettes de leurs pere si nous acceptons pas le rachat a leuro symbolique es ce vrai? Merci a vous bonne journée